

Éducation

DANS LA RÉGION DE COATICOOK

Pour les jeunes enfants

Douze établissements préscolaires et primaires, dont 3 qui sont situés dans la ville de Coaticook

Pour les adolescents

[École secondaire La Frontalière à Coaticook](#)

[Collège Rivier à Coaticook](#)

[Collège François-Delaplace](#), situé à Waterville, réservé aux filles

Pour les jeunes de 16 ans et plus, ainsi que les adultes

[Centre de formation professionnelle de Coaticook \(CRIFA\)](#)

Il n'y a pas de Cégep (niveau collégial) ou d'université dans la région de Coaticook, alors voici les établissements à proximité :

Niveau collégial (public)

Sherbrooke

- [Cégep de Sherbrooke](#)
- [Champlain College \(anglophone\)](#)

Niveau universitaire

Sherbrooke

- [Université de Sherbrooke](#)
- [Université Bishop's \(anglophone\)](#)

» Au Québec, tous les enfants âgés de 6 à 16 ans ont l'obligation d'aller à l'école ou de recevoir l'école à la maison.

Le système scolaire québécois comporte quatre ordres d'enseignement :

- **L'éducation préscolaire, aussi appelée maternelle** : (l'enfant doit avoir 5 ans avant le 30 septembre)
- **L'enseignement primaire** : de la 1^{re} à la 6^e année
- **L'enseignement secondaire**, qui comprend la formation générale : secondaire 1 à 5 (diplôme d'études secondaires); et la formation professionnelle (diplôme ou attestation d'études professionnelles selon la durée)
- **L'enseignement collégial**, qui se divise en formation préuniversitaire (2 ans) ou formation technique (3 ans pour le diplôme d'études collégiales) ou bien 1 an technique pour une attestation d'études collégiales)
- **L'enseignement universitaire**, composé du 1^{er} (certificat, baccalauréat), du 2^e (maîtrise, DESS) et du 3^e cycle (doctorat). Il est également possible d'effectuer des études postdoctorales après le 3^e cycle.

Les niveaux primaire et secondaire sont gratuits dans les écoles publiques. Il y a des frais reliés à l'achat du matériel scolaire, l'uniforme (s'il y en a un) et le service de garde.

» INSCRIPTION À L'ÉCOLE PUBLIQUE PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Vous devez avoir une adresse résidentielle, puisque l'enfant ira à l'école primaire publique de votre quartier. Tout dépendant de la distance avec l'école, il y a possibilité de transport scolaire.

L'inscription se fait auprès de la Commission scolaire des Hauts-Cantons au 819-849-7051 ou sur le cshc.qc.ca

» INSCRIPTION À L'ÉCOLE PRIVÉE

Vous pouvez aussi inscrire votre enfant à une école privée en consultant le site Web ecolespriveesestrie.com.

Dans ce cas, votre enfant peut étudier en français ou en anglais.

LOI 101

Charte de la langue française - Loi 101

Les enfants immigrants ont l'obligation légale de fréquenter un établissement francophone de la maternelle jusqu'à la fin du secondaire.

